

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE
MAX ESPOIR**

**EXAMEN DES ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2021**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

Tunis, le 26 Octobre 2022

**A MESSIEURS LES MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
GESTIONNAIRE « MAXULA
GESTION »**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

**Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire MAXULA
GESTION,**

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2021**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **12.361.354 DT** et une valeur liquidative égale à **771,139 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** » au **31 décembre 2021**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés

des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.
Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Le Conseil d'Administration, réuni le 13 Septembre 2022 a décidé l'ouverture de la période de pré-liquidation du FCPR MAX ESPOIR. Le dossier étant déposé au conseil du marché financier, la date n'est pas encore fixée.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.
Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.
En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.

Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Skander MILADI



***ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE
CLOS AU 31.12.2021***

FCPR MAX ESPOIR
BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2021

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Note	31.12.2021	31.12.2020
AC 1 - Portefeuille titre	AC1	12 358 876	14 481 839
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		12 358 876	14 481 839
b - Obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Autres valeurs : Emprunts d'Etat		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	AC2	65 392	169 098
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités		65 392	169 098
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIFS		12 424 269	14 650 937
PASSIFS			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	PA1	23 734	878 288
PA 2 - Autres créditeurs divers	PA2	39 180	10 419
TOTAL PASSIFS		62 914	888 707
CP 1 - Capital	CP1	13 063 725	14 230 484
CP 2 - Sommes distribuables	CP2	-702 370	-468 254
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		-468 254	-239 615
b - Sommes distribuables de l'exercice		-234 116	-228 639
ACTIF NET		12 361 354	13 762 229
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		12 424 269	14 650 937

FCPR MAX ESPOIR

Etat de résultat
Exercice clos le 31 décembre 2021
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Note	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020
Revenus du portefeuille titres	PR1	74 400	165 377
a- Dividendes		74 400	165 377
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Revenus des autres valeurs		0	0
Revenus des placements monétaires	PR2	24 697	514
Total des revenus des placements		99 097	165 891
Charges de gestion des placements	CH1	-323 734	-385 653
REVENU NET DES PLACEMENTS		-224 637	-219 762
Autres produits	PR3	0	0
Autres charges	CH2	-9 479	-8 877
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-234 116	-228 639
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		-234 116	-228 639
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-1 358 551	-1 875 985
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		200 361	0
Frais de négociation		-8 569	-2
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		-1 400 875	-2 104 626

FCPR MAX ESPOIR

Etat de variation de l'actif net
Exercice clos le 31 décembre 2021
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>-1 400 875</u>	<u>-2 104 626</u>
a - Résultat d'exploitation	-234 116	-228 639
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-1 358 551	-1 875 985
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	200 361	0
d - Frais de négociation de titres	-8 569	-2
<u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
a- Souscriptions	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Commissions de souscription	0	0
b- Rachats	0	0
Capital		
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Régularisation des sommes distribuables		
Droits de sortie		
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	<u>-1 400 875</u>	<u>-2 104 626</u>
<u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	13 762 229	15 866 855
b - en fin d'exercice	12 361 354	13 762 229
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	16 030	16 030
b - en fin d'exercice	16 030	16 030
<u>VALEUR LIQUIDATIVE</u>	<u>771,139</u>	<u>858,53</u>
<u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</u>	<u>-10,18%</u>	<u>-13,26%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« **FCPR MAX ESPOIR** » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « **MAXULA GESTION** » et de l'**AMEN BANK** et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 19 Janvier 2012.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 35.070.000 réparti en 35.000 parts A et 70 parts B de 1.000 DT chacune. Il a été souscrit et clôturé à hauteur de 16.030.000 D libérés intégralement.

Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

Toutefois, les revenus dont le taux de rémunération au 01^{er} Janvier de l'année de décompte desdits revenus dépasse le TMM-1 sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 35% et ce du 10.06.2020 au 31.12.2020.

En 2021, la retenue à la source libératoire de 20% a été généralisée à tous les revenus de capitaux mobiliers.

FCPR MAX ESPOIR est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'**AMEN BANK**. Le gestionnaire étant **MAXULA GESTION**.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2021**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et OPCVM sont évalués, en date du **31.12.2021**, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...)

3.3- *Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

NOTE 4.1 : NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2021** à 12.358.876 DT et se détaille comme suit :

FCPR MAX ESPOIR

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	+/- valeurs potentielles/ Intérêts courus	Valeur au 31.12.2021	% des actifs	% des montants souscrits	Méthode d'évaluation
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés							
1- Sociétés non cotées							
SOLUTIONS COMPOSITES	173 333	1 899 996	1 798 930	3 698 926	15,37%	11,85%	Discounted Cash-Flow (DCF)
LA MEDITERRANEENNE DE SANTE	800 000	800 000	-400 000	400 000	6,47%	4,99%	Valeur d'acquisition avec décote de 50%
NOUR AGRICOLE	58 000	580 000	0	580 000	4,69%	3,62%	Dernière transaction
GALVAMETAL	20 500	2 050 000	0	2 050 000	16,58%	12,79%	Valeur Nominale
PALMAWOOD	100 000	1 000 000	0	1 000 000	8,09%	6,24%	Valeur Mathématique
STIP	1 000 000	1 000 000	-520 000	480 000	8,09%	6,24%	Valeur d'acquisition avec décote de 50%
INTERNATIONAL PLASTIC	60 000	600 000	-300 000	300 000	4,85%	3,74%	Valeur d'acquisition avec décote de 75%
TOSCANI MANUFACTURE	120 023	1 200 230	-900 173	300 058	9,71%	7,49%	Valeur d'acquisition avec décote de 50%
SILIREND	85 800	858 000	-429 000	429 000	6,94%	5,35%	Valeur d'acquisition avec décote de 75%
SAVIMO	150 000	1 500 000	-1 125 000	375 000	12,13%	9,36%	Valeur d'acquisition avec décote de 75%
Total sociétés non cotées		11 488 226	-1 875 242	9 612 984	92,94%	71,67%	
2- Sociétés cotées							
OFFICE PLAST (AA)	640 808	1 790 348	-688 159	1 102 190	14,48%	11,17%	Cours moyen pondéré
SOMOCER	726 323	1 269 453	-659 342	610 111	10,27%	7,92%	
SANIMED (AA)	328 947	1 499 998	-766 447	733 552	12,13%	9,36%	
Total sociétés cotées		4 559 799	-2 113 947	2 445 853	36,89%	28,45%	
SOUS.TOTAL 1		16 048 025	-3 989 189	12 058 837	129,82%	100,11%	
Titres des OPCVM							
MAXULA PLACEMENT SICAV	2 850	300 039	0	300 039	2,43%	1,87%	Valeur liquidative
SOUS.TOTAL 2		300 039	0	300 039	2,43%	1,87%	
TOTAL (1+2)		16 348 065	-3 989 189	12 358 876	132,25%	101,98%	

AC 2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2021** à 65.392 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
a- Placements monétaires	0	0
b- Disponibilités		
Dépôt à vue		
Placement dépôt à vue	64 918	168 878
Intérêts courus sur dépôt à vue	4	9
Retenue à la source sur dépôt à vue	-1	-2
Avoirs en banques	471	212
Total disponibilités	65 392	169 098
Total	65 392	169 098

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2021** à 23.734 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Rémunération du gestionnaire à payer	11 834	866 388
Rémunération du dépositaire à payer	11 900	11 900
Total	23 734	878 288

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au **31.12.2021** à 39.180 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	7 944	7 180
Redevance CMF à payer	1 236	1 454
Retenue à la source à payer	30 000	1 785
Total	39 180	10 419

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 se détaillent comme suit :

Capital au 31 décembre 2020	
Montant en Nominal	16 030 000
Nombre de parts	16 030
Nombre de porteurs de parts	65
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
Capital au 31 décembre 2021	
Montant en Nominal	16 030 000
Nombre de parts	16 030
Nombre de porteurs de parts	65

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Fin de période au 31.12.2020	14 230 484	14 230 484
Souscription de la période	0	0
Rachat de la Période	0	0
Autres Mouvements	-1 166 759	-1 869 129
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	-1 358 551	-1 358 551
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	200 361	200 361
Frais de négociation	-8 569	-8 569
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-468 254
Sommes distribuables de l'exercice		-234 116
Montant Fin de période au 31.12.2021	13 063 725	12 361 355

NOTE 4.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 74.400 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020
Dividendes sur titres OPCVM		
Maxula Investissement SICAV	0	2 301
Sous-total 1	0	2 301
Dividendes sur actions		
Office Plast	12 001	17 476
Solutions composites	62 400	145 600
Sous-total 2	74 400	163 076
Total	74 400	165 377

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 24.697 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020
Certificats de dépôt		
Intérêts échus sur certificat de dépôt	26 040	0
Retenue à la source sur Intérêts échus sur certificat de dépôt	-5 208	0
Dépôts à vue		
a- Intérêts courus sur dépôts à vue		
Intérêts courus sur dépôt à vue	-6	7
Retenue à la source sur Intérêts courus sur dépôt à vue	1	-1
b- Intérêts échus sur dépôts à vue		
Intérêts échus sur dépôt à vue	4 837	635
Retenue à la source sur Intérêts échus sur dépôt à vue	-967	-127
Total	24 697	514

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2021** à 323.734 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020
Rémunération du gestionnaire	311 834	373 753
Rémunération du dépositaire	11 900	11 900
Total	323 734	385 653

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2021** à 9.479 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020
Honoraires du commissaire aux comptes	7 944	7 181
Redevance CMF	1 258	1 376
Commissions bancaires	184	169
Impôts et taxes	90	150
Droit de timbre	3	1
Total	9 479	8 877

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part

	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Revenus des placements	6,182	10,349	8,097	7,845
Charges de gestion des placements	-20,196	-24,058	-21,864	-22,85
Revenus nets des placements	-14,014	-13,709	-13,767	-15,005
Autres produits	0,000	0	0	0
Autres charges	-0,591	-0,554	-0,562	-0,521
Résultat d'exploitation (1)	-14,605	-14,263	-14,329	-15,526
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0	0	0
Sommes distribuables de l'exercice	-14,605	-14,263	-14,329	-15,526
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	-84,751	-117,03	155,662	-142,307
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	12,499	0	0	-0,378
Frais de négociation	-0,535	0	0	0
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	-72,786	-117,03	155,662	-142,685
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-87,391	-131,293	141,333	-158,211
Résultat non distribuable de l'exercice	-72,786	-117,03	155,662	-142,685
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0	0	0
Sommes non distribuables de l'exercice	-72,786	-117,03	155,662	-142,685
Valeur liquidative	771,139	858,53	989,823	848,489
Charges de gestion / actif net moyen	2,48%	2,60%	2,38%	2,46%
Autres charges / actif net moyen	0,07%	0,06%	0,06%	0,06%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-1,79%	-1,54%	-1,56%	-1,67%

5-2 Rémunération du gestionnaire

La gestion du **FCPR MAX ESPOIR** est confiée à la société MAXULA GESTION. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 0,5% HT du montant de l'actif net non investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social,
- 2% HT du montant de l'actif net investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social.

5-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixé à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de 1.000 DT et un maximum de 10.000 DT.